

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 7 novembre 2016 à 20h00

Présents : AVENIER Sophie, GARNIER Christian, GERMAIN Denis, GILIBERT Françoise, HEBERT Richard, JOLLAND Marie-Chantal, MARIN Béatrice, PHILIBERT Michel, VEYRAND Pierre, LEMAIRE Anne-Marie, FALCONNET Fabienne, JULLIN Carine, CLAUDE Florent, GIROND Odile, MICHAUD Nicole, LANOY Julien, RAGOT Céline, LONGIS Marilyne, GILOZ Jean –Claude, BLANC Jean-Pierre,
Excusés : DIMASSI Laure, JUNIQUE Mathieu
Absents: PANERAI Marc, CROS Jean-Pierre, MAYET René
Secrétaire de séance : FALCONNET Fabienne

1/ Signature du registre des délibérations de la séance du 3 octobre 2016.

2/ Délibération taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2017

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient désormais à la commune fusionnée d'adopter son propre régime de taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire.

Elle propose de reconduire les taux de :

- 2 % sur l'ensemble du territoire communal,
- 5 % sur le secteur d'aménagement de la zone AUa1 (Dionay),
- exonérer partiellement les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes pour 50 % de leur surface.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres décide d'adopter ces taux et exonérations.

3/ Fixation des tarifs 2017

Mme le maire propose de reconduire les tarifs de 2016 pour l'année 2017.

Elle propose de revoir certains tarifs concernant :

- Accueil du périscolaire :
 - Le matin seulement, 1.30 € par jour et par enfant,
 - Le soir seulement, 2.30 € par jour et par enfant,
 - Le matin et soir, 2.50 € par jour et par enfant
 - Le mercredi, 2.30 € par jour et par enfant

Ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

- Restaurant scolaire :
 - Prix du repas, 3.90 €

Ce tarif prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2017.

- Location des salles communales pour les associations extérieures à la commune et pour les particuliers,
 - 15 € la séance d'activité
 - 30 € la demi-journée
 - 50 € la journée.

- Redevance assainissement collectif

Les tarifs de la redevance assainissement sont reconduits pour 2017.

Le tarif de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte a été fixé, pour 2017, à 0,155€/m³ par l'Agence de l'Eau.

- Redevance étalage sur la voie publique

- 13 €/m² et 16 €/m² pour la Grande Cour, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- 6 €/m² le pour installations occasionnelles et privées,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres accepte ces tarifs.

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 7 novembre 2016 à 20h00

4/ Choix bureau de contrôle (réhabilitation bâtiments communaux)

Dans le cadre de la restructuration des bâtiments communaux, il est obligatoire d'effectuer un diagnostic amiante, termites et plomb.

Suite à une consultation, Mme le maire propose de retenir la proposition de D.PRO Sud-Grésivaudan d'un montant de 1 940 €.

Il a été également nécessaire de mener une consultation pour le choix d'un bureau d'études pour assurer la mission de contrôle technique.

Mme le maire propose de retenir la proposition de Qualiconsult d'un montant de 11 900 €.

Les deux propositions sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.

5/ Mise en sécurité armoires de commande électrique SEDI

A la demande de la commune, le syndicat a réalisé les études relatives à la mise en sécurité des armoires de commande et horloges astro.

La contribution prévisionnelle aux investissements à charge de la commune s'élève à 1040 €, le solde est pris en charge par le SEDI.

Accepté à l'unanimité, une délibération est prise en ce sens.

6/ Fonctionnement du conseil municipal

Suite à la démission de M. Grégory LANDAIS du poste d'adjoint, Mme le maire propose de supprimer un poste d'adjoint, une délibération est prise en ce sens.

Accepté à l'unanimité

7/ Bail commercial (Dionay)

Une demande de renouvellement de prêt d'un local situé à côté de la salle des archives de la mairie de Dionay pour l'exercice d'une activité de modiste a été adressée par Mme Cécile HAMMACHE.

Le renouvellement du bail a été accepté à l'unanimité

8/ Divers

- **Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'antenne sis l'Issiboud – Dionay**

Une nouvelle convention tripartite d'occupation temporaire du domaine public entre le SIE de St-Antoine-l'Abbaye et St-Bonnet-de-Chavagne, l'entreprise FPS TOWER et la commune de St-Antoine-l'Abbaye doit être établie.

Accepté à l'unanimité

- **SEDI**

Le syndicat a mis en place un service gratuit, Assistance à Projets d'Urbanisme, à destination des communes pour les accompagner en matière d'urbanisme et réseaux d'énergies.

Afin de formaliser administrativement les échanges entre la commune et le SEDI, une délibération est prise en ce sens.

Accepté à l'unanimité

- **Indemnité de conseil et de budget allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur de communes**

Une nouvelle délibération doit être prise en raison du changement de comptable demandant son concours et accordant l'indemnité de conseil pour la période du 1^{er}/09 au 31/12/2016.

Accepté à l'unanimité.

- **Participation frais remplacement lunettes d'un agent technique**

Suite au dommage causé sur les lunettes de l'agent lors de son service, le remboursement de la part restante à sa charge est demandé à la commune.

Accepté à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal
Séance du 7 novembre 2016 à 20h00

- **Soutien au marché hebdomadaire**

Une réunion avec les producteurs locaux est fixée le 18 novembre prochain. Des propositions seront étudiées pour redynamiser le marché.

Le marché a besoin du soutien du plus grand nombre, Il entre dans la phase hivernale, plus calme. C'est un vrai plus pour notre village, pour lequel le Conseil Municipal s'est mobilisé, et qu'il nous convient de soutenir dans la durée.

- le marché a été créé par le conseil municipal avec le soutien et/ou en accord avec les commerçants.
- l'horaire (vendredi 17h à 19h) a été choisi notamment car la médiathèque et le Casino sont ouverts à ce moment- là.
- il y a un risque que le marché s'arrête (que les commerçants présents se démotivent) si nous n'y participons pas assez.
- il y a un concert les 1er vendredi du mois.

- **Apiculture :**

Déclaration de ruches 2016 : Du 1er septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

*(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)*

- **CCAS**

La mondée aura lieu le 3 décembre 2016 à 15 heures à la salle des fêtes de DIONAY.

Prochain conseil municipal le 05 décembre 2016 à 20h00